

## Signature du contrat de travail

---

Nous tenons à vous informer que l'Association a procédé aujourd'hui à la signature du nouveau contrat de travail avec la présence de la Sûreté du Québec, ainsi que du Secrétariat du Conseil du trésor.

Dans les dernières semaines, toutes les parties impliquées ont pris part à la rédaction des textes officiels du contrat. Ce travail nécessaire étant terminé, les parties ont pu signer officiellement le document qui passera par l'étape du décret.

Concrètement, pour nos membres, cela veut dire que les délais concernant la rétroaction salariale débutent. La Sûreté du Québec a maintenant la responsabilité de procéder aux ajustements salariaux, ainsi qu'au paiement de la rétroactivité.

Nous comprenons que vous attendez ces ajustements avec hâte et nous vous tiendrons informés des détails que la Sûreté nous communiquera à cet effet.

L'ampleur et la complexité du travail méritaient toute notre attention puisque nos membres sont notre priorité et nous voulions que vous soyez satisfaits.

Nous vous remercions pour votre patience.

Votre Association